

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/09/2016

Délibération n° D-2016-295

**Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de
subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du
Niortais**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Education

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2009, la Ville de Niort met en œuvre sur les trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire à l'attention des élèves de grande section de maternelle l'action poney maître d'école.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020 articulé autour de 3 piliers dont le pilier Cohésion sociale qui vise à développer :

- la parentalité : *par la sollicitation de parents bénévoles invités à chaque séance,*
- la réussite éducative : *par des liens qui se cimentent avec l'équipe éducative, lien primordial à la réussite des enfants.*

Intégrée désormais dans le parcours de l'élève et véritable vecteur d'apprentissage, l'opération s'appuie sur le poney comme fil conducteur, outil de médiation et d'apprentissage.

Ce dispositif, élaboré en partenariat avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le centre équestre et transversalement les services de la Ville, répond à plusieurs enjeux tels que :

- favoriser l'implication des parents dans l'éducation ;
- proposer d'autres formes d'apprentissage hors des murs d'une école ;
- mener une animation sportive et de loisir qui privilégie le lien affectif avec l'animal et le respect des règles de vie collective.

Concrètement, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 séances le jeudi.

Au cours de la journée, divers ateliers sont proposés aux enfants par rotation, qui s'organisent autour :

- d'activités pédagogiques (écriture, lecture, arts plastiques, ...) ;
- de la pratique équestre ;
- de la connaissance de l'univers du poney (découverte d'équipement et/ou d'outils).

Afin de poursuivre cette action engagée avec les écoles E. Pérochon, J. Zay et E. Zola, soit 4 classes de maternelle concernées en 2016-2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais est sollicitée pour une participation au titre de cette année scolaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à :

- . déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
- . solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € ;
- . signer le cas échéant la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO